

**COMITÉ D'ENTREPRISE DE BURY-ROSAIRE**  
**Compte-rendu de la réunion du**  
**16 octobre 2013 – 8h30 à Bury**

**Membres présents :**

Présidente par délégation : Marie Annick BENOIT.

**Élus titulaires :**

Anne MANDELBAUM (trésorière adjointe), Geneviève MALIDIN (secrétaire), Nathalie MASSELINE

**Absents excusés :**

Elu titulaire : Slimane BOUNEKHLA

Elue suppléante : Sylviane MENASCE

**Invités :**

Marie-Pierre CLAVIER, François TROTIGNON

Patrice FOURNET

**Absente :**

Elue suppléante : Amélia CHIRCA.

.....  
**8h30 Renouvellement du CHSCT en présence des Délégués du Personnel.**

**9h Comité d'Entreprise :**

- 1) Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013
- 2) Calendrier des élections partielles des Délégués du Personnel du Rosaire, et du Comité d'Entreprise Bury-Rosaire.
- 3) Plan de formation des salariés 2<sup>e</sup> partie
- 4) Bilan taxe d'apprentissage

.....

## **Renouvellement du CHSCT en présence des Délégués du Personnel.**

Les membres de la délégation du personnel au CHSCT étant désignés par un collège constitué par les membres élus du comité d'entreprise et des délégués du personnel, ceux-ci ont donc été convoqués dans une première partie de séance.

Reste à pourvoir au CHSCT le poste cadre de Josiane Dessus. Suite à l'appel à candidature effectué selon les règles et les délais, est présentée une seule candidature, celle de Fabienne Bayart. Les trois autres membres titulaires, Pascale Boivin, Maria Carvalho et Emmanuel Jiros ont souhaité poursuivre leur mandat. Bastien Redding, en tant que représentant des enseignants poursuivra son mandat jusqu'en 2015. Aux séances du CHSCT seront rajoutés, de par leur fonction, des invités de droit : M. Léger -responsable maintenance, sécurité, entretien - et les deux infirmières.

Un vote à bulletin secret s'en suit.

Les membres suivants : Pascale Boivin, Maria Carvalho, Emmanuel Jiros et Fabienne Bayart sont élus à l'unanimité des présents.

Les délégués du personnel sont ensuite remerciés et quittent la séance.

### **Comité d'entreprise :**

#### **1-Approbation du procès verbal du 26 septembre 2013**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **2- Calendrier des élections partielles des Délégués du Personnel du Rosaire, et Comité d'Entreprise Bury-Rosaire**

En l'absence de délégués syndicaux, ces derniers, par voie d'affichage, seront informés quant à l'organisation d'élections professionnelles. Ils seront invités à négocier le protocole d'accord préélectoral et à établir leurs listes de candidats aux fonctions de délégués du personnel.

Conformément à la loi, le document affiché précisera la date envisagée pour le premier tour, soit entre 30 à 45 jours après affichage.

Le premier tour des élections a été fixé au mardi 10 décembre par l'employeur, le second tour au 17 décembre. Les listes seront closes le 3 décembre à minuit.

#### **3- Plan de formation 2è partie**

Un document est distribué, commenté par Nathalie Masseline. Le document présenté est un état récapitulatif des formations effectuées sur 2013 et celles prévues pour 2014. Une partie des formations se trouve sur Fonds Propres et une autre sur Opcalia, les Fonds Opcalia prenant en compte les frais pédagogiques. Madame Benoit évoque le problème des formations sur l'année scolaire, qui concernent éducateurs, APS et cadres de direction alors que les plans de formation sont votés à l'année civile. L'ARES, poursuit Madame Benoit, semble avoir réglé le problème. Elle a en effet décalé toutes ses formations de personnel de l'éducation à l'année civile de même que ses bilans. Madame Benoit rappelle : tout comme les enseignants, chaque salarié, pour valider son inscription, doit tout d'abord se préinscrire. Le salarié devra ensuite attendre l'aval de son chef d'établissement. L'inscription se poursuivra après validation du plan de formation par le comité d'entreprise, suivant le plan de financement et les ordres de priorité.

Chaque année en mai/juin un document est joint au courrier contenant les feuilles de paie, mobilisant ainsi les salariés pour d'éventuelles demandes de formation à effectuer uniquement l'année civile suivante.

Madame Benoit se réjouit de voir de plus en plus de salariés vouloir partir en formation.

#### **4- Bilan taxe d'apprentissage**

Le total de la taxe d'apprentissage s'élève cette année à 131 494, 93 euros.

La séance est levée à 9h40.

La prochaine séance est prévue vendredi 22 novembre à Bury à 8h30.

Fait en deux exemplaires paginés de 1 à 3.

La secrétaire du CE, **Geneviève Malidin**

